



CONTRAT DE LOCATION

MAISON DES CONGRÈS CLAUDE NICOLLIER

Réservation : * provisoire définitive

*** La réservation provisoire est valable durant 10 jours, passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la réservation sera annulée.**

Organisateur et responsable de la manifestation

Madame Monsieur Société

Nom de la manifestation / raison sociale :

Responsable de la manifestation :

Nom : Prénom :

Adresse complète : E-mail :

NPA : Ville :

N° téléphone privé : N° téléphone portable :

Adresse de facturation si différente :

Genre de manifestation

Manifestation : publique privée Société locale de la Commune

Anniversaire Mariage Séminaire Soirée privée Familiale

Autres, veuillez préciser :

Données de location

Nombre de personnes :

Nombre de jours : Durée : du au

Vente de boisson : OUI * NON Tombola-loterie : OUI * NON

* Votre manifestation nécessitant une autorisation cantonale, une demande doit également être faite par le biais du portail « POCAMA » accessible par le lien suivant : <http://www.vd.ch/fr/prestations-en-ligne/manifestations>

Disposition de la salle

Pour la disposition de la ou des salles, merci de prendre contact avec notre concierge M. Dimitri Cossetto au 079/254.70.51.



Locations diverses

- Panneau de présentation pour séminaires
- Rallonges électriques (mise et dépose)
- Matériel cassé
- Nombre de micro (s) :
(3 micros mains et 2 micros cravates)
- Tapis de protection

Machine à café

- Café : 50 cts la capsule nombre de capsules :.....

L'utilisation de la machine à café est uniquement permise avec le café de la Maison des Congrès, qui est facturé en même temps que la location.

Service technique

- Accès à la régie : **forfait obligatoire de CHF 100.—**
pour l'équipement de base (explications, mise en service des projecteurs et des micros - sonorisation, état des lieux).



En option : **présence du technicien durant l'évènement** et/ou tout autre service technique souhaité (**CHF 80.00/h**) sera facturé par Electro-Studio Raymond Nicollier.
Merci de le contacter au : mobile : +41 79 445 81 57,
ou par e-mail : electro-studio@bluewin.ch

2)* Total locations diverses :

Totaux à encaisser (1* et 2*) :

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF



Informations générales

Nous vous rendons attentifs aux points suivants :

- Les tarifs facturés aux locataires sont ceux en vigueur selon les prix de l'année de location et sont sous réserve de modification.
- Les dégâts matériels seront facturés aux locataires.
- Les réservations seront traitées pendant les heures d'ouvertures des bureaux, en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.
- Les moloks situés à l'arrière de la Maison des Congrès sont à disposition des locataires et devront être exclusivement remplis avec des sacs officiels taxés. Lesdits sacs sont disponibles à la Commune et dans les différents commerces.
- Le locataire recevra une confirmation définitive du greffe municipal pour valider la réservation. **Le présent contrat de location et la réservation sont valables uniquement avec l'approbation de la Municipalité. En signant ce contrat, le locataire a bien pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.**

Lieu :

Date :

Signature du locataire :

Le présent document est à envoyer signé à la Commune d'Ormont-Dessus, Greffe municipale, Rue de la Gare 1, 1865 Les Diablerets ou par e-mail (reservation@ormont-dessus.ch).

Approuvé : Ormont-Dessus, le

Signature de la Secrétaire Municipale :